

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 20 juin 2023		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 11 VOTANTS : 12 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET MICHEL LUCIANI EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, JEAN-PIERRE JARRE, RAPHAEL THEVENON, FREDERIC JOGUET, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE, PIERRE BARRUCAND ET SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : BERENICE LACOMBE AYANT DONNE POUVOIR A COLETTE GONTHARET ET FRANCK ROUBEAU AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO	VOTES : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 13/06/2023	ABSENTS : PHILIPPE PRUD'HOMME CARTE GEMAPI : MICHEL LUCIANI NE PRENDS PAS PART AU VOTE	

Secrétaire de séance : Colette GONTHARET
 Rapporteur : Raymond COMBAZ
 Délibération n°23-40

Objet : GEMAPI – Travaux de recalibrage post crue du lit de l'Argentine à Crêt Bron, demande de subventions

Le glissement de terrain de Crêt Bron, situé à Arêches sur la commune de Beaufort génère depuis sa réactivation en 2021, des apports sous forme de coulées boueuses qui se propagent sur le cône de déjection et jusqu'à l'Argentine.

Cette opération vise à curer le lit de l'Argentine afin de restaurer le libre écoulement et limiter l'engravement du cours d'eau en aval du glissement de terrain de Crêt Bron. Ceci compte tenu des enjeux en présence : pont de la RD, réseau ENEDIS et bâtiments.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence GEMAPI compte tenu de l'intérêt général et des enjeux en présence.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Travaux de recalibrage du lit de l'Argentine à Crêt Bron <i>Section d'investissement</i>		10 000 €
Total		10 000 €
RECETTES		
Département de la Savoie	50 %	5 000 €
SMBVA - autofinancement	50 %	5 000 €
Total		10 000 €

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical :

- **approuve le projet et son contenu,**
- **approuve le plan de financement de l'opération mentionnée ci-dessus,**
- **sollicite les subventions auprès du Département de la Savoie, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **sollicite auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 22 juin 2023

La secrétaire de séance,

Le Président,

Colette GONTHARET,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230620-23-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

